

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 91 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'actions de Thermorésô SA et l'augmentation du financement en vue de développements à l'horizon 2030

Gland, le 26 janvier 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M.	Nicolas Pellet	PLR, 1er membre et rapporteur
M.	Alain Bringolf	GDG
M.	Evan Lock	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
M.	Sébastien Bertherin	GDG
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
M.	Rasul Mawjee	PLR

s'est réunie les 8, 15 et 26 janvier 2026.

Excusé-e-s

Néant

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal des Finances, de l'Economie, des Sports et des Domaines, et Julien Ménoret, Chef du Service des Finances, de l'Economie et des Sports pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions. Les membres remercient également Messieurs Thierry Magnenat, Président du Conseil d'administration de Thermorésô SA et Lorenz Kausche, Directeur de Thermorésô SA qui ont eu l'amabilité de venir répondre aux questions de la COFIN.

La COFIN tient à souligner qu'elle a pu avoir accès à de nombreux documents, et ceci en toute transparence. Elle exprime dès lors ses sincères remerciements pour toute la documentation fournie afin de satisfaire ses nombreuses interrogations.

La COFIN adresse aussi ses plus chaleureux remerciements à Madame Isabelle Wegmann pour le travail de ces derniers mois, puisqu'elle a démissionné de la commission en début d'année et qu'elle n'a dès lors pas siégé ni participé aux débats concernant ce préavis.

Préambule

Le présent préavis N° 91/2025 a pour objet l'acquisition d'actions supplémentaires de Thermorés SA ainsi qu'une demande de crédit d'investissements pour financer le développement de la société dans les prochaines années. La Commune possède à l'heure actuelle une part de 10% du capital, ce qui représente 8'500 actions et il est proposé d'acquérir 24'650 actions supplémentaires (et non 22'080 comme indiqué en page 17 du préavis) afin de porter sa participation à 39% du capital. Le prix d'achat de ces actions supplémentaires a été fixé à CHF 2'088'000.- et, afin de pouvoir développer le réseau de chauffage à distance dans les prochaines années, un montant de CHF 9'360'000.- est également demandé dans ce préavis.

Comme il est rappelé à la page 3 du préavis, l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales relève de la compétence du Conseil communal en vertu de l'art. 4 al. 1 ch. 6bis de la loi sur les communes (LC), et, comme cela a été le cas ces dernières années, pour plusieurs préavis concernant Thermorés SA. Le préavis N°103/2016 a permis la création de la société anonyme avec une structure du capital comme suit :

SEIC	10'000 actions	CHF 1'000'000.-	40%
Romande Energie	10'000 actions	CHF 1'000'000.-	40%
SEFA	2'500 actions	CHF 250'000.-	10%
Ville de Gland	2'500 actions	CHF 250'000.-	10%
 Total	 25'000 actions	 CHF 2'500'000.-	 100%

Afin de soutenir l'expansion de la société et son développement, le préavis N°40/2018 a permis une augmentation de CHF 6'000'000.- du capital, ce qui a donné la structure du capital suivante :

SEIC	34'000 actions	CHF 3'400'000.-	40%
Romande Energie	34'000 actions	CHF 3'400'000.-	40%
SEFA	8'500 actions	CHF 850'000.-	10%
Ville de Gland	8'500 actions	CHF 850'000.-	10%
 Total	 85'000 actions	 CHF 8'500'000.-	 100%

Malheureusement, les développements attendus n'ont pas pu se réaliser, en raison de la chaleur insuffisante de l'eau en sous-sol (33 degrés au lieu des 80 degrés escomptés) pour le projet de forage géothermique à Vinzel. Comme mentionné à la page 6, les résultats prévus par le business plan initial n'ont pas pu être atteints et il s'est avéré nécessaire de repenser le projet dans sa globalité en s'appuyant sur d'autres sources de chaleur comme la future STEP et le *data center*. Dans le même temps, un actionnaire (SEFA) a souhaité céder sa participation pour se recentrer sur son bassin régional (bassin de l'Aubonne) et un autre actionnaire (SEIC) a émis le souhait de réduire sa participation de 40% à 10% afin de se concentrer sur son activité de base (réseau électrique).

La société Romande Energie qui est impliquée dans plusieurs projets autour du développement de réseaux de chauffage à distance et possède donc les ressources et le savoir-faire pour ce type de projet, s'est montrée intéressée à augmenter sa participation et prendre une position majoritaire de 51% dans Thermorés SA au lieu des 40% actuellement détenus, soit une augmentation de 11%. La Commune

devrait donc augmenter sa participation de 29% en acquérant les actions disponibles suite aux cessions des parts de la SEIC et SEFA pour arriver à 39%, puisqu'elle possède déjà 10%.

Le préavis actuel implique alors la restructuration du capital de la manière suivante :

SEIC	8'500 actions	CHF 850'000.-	10%
Romande Energie	43'350 actions	CHF 4'335'000.-	51%
Ville de Gland	33'150 actions	CHF 3'315'000.-	39%
Total	85'000 actions	CHF 8'500'000.-	100%

Pour augmenter sa participation à 39% du capital, la Ville de Gland devra acquérir 24'650 actions supplémentaires, ce qui représentera 33'150 actions avec les 8'500 qu'elle possède déjà.

Dans le cadre des négociations pour fixer le prix des actions, la valeur de CHF 7'200'000.- a été retenue pour l'entreprise. Le prix demandé par ce préavis de CHF 2'088'000.- représente 29% de 7'200'000.-, soit un montant d'environ CHF 84.70 par action. Afin de soutenir le développement du réseau, le prochain cycle d'investissements se chiffre à hauteur de CHF 24'000'000.- (les besoins en investissements se montent à CHF 80'000'000.- d'ici 2042) et la Ville de Gland pourrait être amenée à participer à hauteur de 39%, ce qui explique le montant de CHF 9'360'000.- qui est demandé en plus du montant pour acheter les actions. Le montant global de CHF 11'448'000.- permettra d'assurer un développement du réseau jusqu'en 2030. Ce montant représente un maximum et il est possible qu'il y ait besoin de moins de capitaux, ; cela dépendra de la demande et de l'écho que le projet rencontrera auprès du public.

Un autre aspect de ce préavis concerne le cautionnement des emprunts. En effet, comme stipulé en page 19, l'autorisation de procéder à des cautionnements est également de la compétence du Conseil communal, quand bien même ce dernier a la possibilité de laisser à la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (art. 16 al.1 ch. 7 RCC). Ce cautionnement a été demandé par les banques et comme expliqué à la page 18 du préavis, les fonds empruntés pourraient atteindre CHF 10'200'000.- à l'horizon 2030. Pour l'instant, les dettes bancaires de la société se montent à un peu plus de CHF 3'000'000.- mais il est possible que les besoins en financement externe augmentent en fonction de la rapidité du déploiement du réseau. Là aussi, il s'agit d'un maximum et il ne sera peut-être pas nécessaire d'augmenter les emprunts dans ces proportions. Afin de pouvoir assurer une vision sur le long terme, il est indispensable de soutenir les investissements et le recours aux emprunts bancaires est une solution profitable tant que les taux restent bas.

Informations

La société Thermorés SA a déjà réalisé des investissements pour CHF 15'000'000.- en construisant des centrales et un réseau de chauffage à distance (CAD) de plus de 4.2 km de conduites pour le raccordement des bâtiments et des sous-stations. A l'heure actuelle 69 bâtiments sont reliés au réseau et il est indispensable de poursuivre les efforts pour assurer le succès de ce projet malgré l'échec relatif du projet de forage géothermique de Vinzel. Les sources de chaleur que représentent la STEP et le *data center* sont une opportunité indéniable. En effet, la chaleur générée par ces structures est inévitable et développer une infrastructure pour la récupérer fait tout son sens plutôt que de la perdre. . De plus, les nouvelles contraintes légales en matière d'exigences quant à la part des énergies renouvelables fixent un objectif à l'horizon 2029 de 75%. Le mix énergétique de Thermorés SA devrait pouvoir pleinement répondre à ces exigences.

Le potentiel d'énergie offert par le *data center*, une fois que celui-ci sera raccordé, est pour l'instant largement supérieur aux besoins totaux de Thermorés SA, mais dans un premier temps ce sera le

potentiel de la STEP qui sera exploité au maximum et les infrastructures seront développées pour le relier aux quartiers où se trouvent les bâtiments les plus proches. Le *data center* étant situé à l'autre extrémité de la Ville, cela permettra un développement sur plusieurs axes.

Le partenariat avec Romande Energie est une chance puisque cette entreprise dispose de ressources et de savoir-faire pour assurer le développement commercial, car le réseau ne peut se développer que s'il y a une densité de clients significative. Les investissements sont importants et ne seront réalisés que si un volume de clientèle justifie l'extension du réseau. La stratégie de développement par secteur exige un démarchage pro-actif de la clientèle et l'expérience de Romande Energie permet de réaliser des synergies qui ne sont pas négligeables. L'objectif d'une tarification attractive sur le long terme et la recherche de l'optimisation des coûts de production revêtent une importance fondamentale et pouvoir s'appuyer sur Romandie Energie est un atout solide pour Thermorés SA.

Questions posées lors de la séance du 15 janvier 2026 (les réponses de la Municipalité sont reportées en caractères italiques) :

1. Quel est le rôle de la SEIC dans le cadre du développement du CAD ? Quels sont les investissements qui doivent être réalisés par la SEIC dans les prochaines années par rapport aux perspectives présentées dans le préavis ?

La SEIC ne jouera aucun rôle dans le développement du CAD. Le pilotage des projets et la gestion opérationnelle seront entièrement assumés par Romande Energie pour Thermorés.

En complément, dans le cadre du financement de la société à l'horizon 2030 avec le besoin en financement de CHF 24'000'000.-, cela représente pour la SEIC 10% x CHF 24'000'000.- = CHF 2'400'000.-.

2. A la page 6, il est noté que de nouvelles sources d'énergies ont été recherchées depuis 2020, notamment des centrales à bois, combien y-en-a-t-il exactement ? Est-il prévu d'en construire d'autres ? Pour quelles raisons le projet lacustre n'a-t-il pas été retenu ?

Avant 2020, il y avait seulement la centrale d'Eikenott fonctionnant à la plaquette de bois. Pour garantir un taux d'énergie renouvelable suffisant dans le réseau, Thermorés a développé la centrale à pellets dans le Collège de Grand-champ, mise à en service fin 2021. Fin 2024, une centrale provisoire dans le secteur du Ruttet a également été mise en service afin de commencer le développement du secteur au sud des voies CFF.

Pour la question relative au projet lacustre, veuillez-vous référer à la réponse à la question de Monsieur Pierre Joye, posée lors de la séance du Conseil du 11 décembre 2025 (voir réponse 1 ci-dessous – Questions posées lors du Conseil communal).

3. Au bas de la page 8, dernier paragraphe, il est fait mention d'un prix « compétitif » pour la STEP fixé par convention, la COFIN souhaiterait plus de précisions, quel est ce prix et en regard de quoi est-il compétitif ?

Le prix négocié est de 0.45 centime par kWh. Dans ce cas, s'agissant d'une énergie fatale qui nécessite une remontée en température à travers des pompes à chaleur, puis un transport jusqu'à la Ville, le prix défini avec l'APEC permet de garantir à Thermorés une source d'énergie primaire à un coût de production compétitif, le coût de revient final de l'eau à 80 degrés se situant dans une fourchette acceptable pour de l'énergie renouvelable (mais plus cher que l'énergie du data center ou du chauffage par pellets).

4. Pour quelle raison la Commune doit-elle se porter garante pour le cautionnement ? Est-ce une condition impérative ? Y-a-t-il des risques importants pour Romande Energie dans les prochaines années ?

Chaque actionnaire est garant pour le cautionnement à la hauteur de sa participation dans le cadre du prêt bancaire contractualisé par ThermorésÔ, cela afin d'avoir des financements plus attractifs.

5. Est-il possible de signer une convention concernant la rémunération du cautionnement en l'indexant sur le LIBOR ou le SARON afin de se prémunir de l'inflation ?

S'agissant d'un cautionnement (et non d'un prêt), il serait même possible de cautionner sans intérêt. Cela ne coûte rien aux actionnaires car en cautionnant, ils ne doivent pas se refinancer, comme ce serait le cas pour un prêt. Le taux rémunère le risque, pas le coût du capital. Pour l'instant, la rémunération est fixée conventionnellement et satisfait les parties-prenantes. Toutefois, si les taux directeurs augmentaient fortement, le taux pourrait être renégocié.

6. A la page 8 au chapitre 2.3.3, il est noté que le réseau actuel distribue près de 12GWh/an et le graphique du bas de la page 6 mentionne 13.5 GWh/an de ventes réelles en 2025, quel est le bon chiffre ? Pourrait-on avoir le détail des ventes des dernières années par mois ?

Les 12GWh/an mentionnés en page 8 du préavis sont un ordre de grandeur donnés à titre informatif. Il correspond à peu de choses près à la moyenne de 2023 à 2025. A la page 6, le chiffre mentionné correspond au chiffre réel le plus récent (2025), au moment de la rédaction du préavis. Les données consolidées de 2025 sont en cours de finalisation. La vente d'énergie est suivie trimestriellement, dont voici les données :

Année	Q1 (kWh)	Q2 (kWh)	Q3 (kWh)	Q4 (kWh)	TOTAL (kWh)
2025	5'652'472	2'099'609	1'134'714	4'700'000 (Budget)	13'586'795
2024	4'595'740	2'122'173	1'183'320	4'711'481	12'612'714
2023	4'590'944	1'869'870	874'101	3'795'833	11'130'748

7. Au bas de la page 13, il est fait mention d'une distribution d'énergie de 16 GWh à l'horizon 2030 alors que le tableau de la page 7 indique des perspectives de vente à hauteur de 23.16 GWh pour 2030, quelle est l'explication concernant cette différence ?

Effectivement, cela nécessite clarification. La page 13 présente uniquement le potentiel des zones à densification qui est de 16 GWh à horizon 2030. Plusieurs secteurs représentant ensemble 7.16 GWh d'énergie distribuée, comme les quartiers de Cité-ouest ou d'Eikenott, qui ont déjà un taux de raccordements de 100% et contribue à cette différence pour arriver à un total de 23.16 GWh en 2030.

	2025 [GWh]	2030 [GWh]
Zone à densification (détaillé dans le préavis page 13)	4.5	16.0
Zone déjà densifié (Cité-ouest & Eikenott) *légère réduction car rénovation des bâtiments	7.5	7.16
TOTAL	12.0	23.16

8. Des subventions ont-elles été envisagées au titre d'incitations dans des phases ultérieures du projet ?

Plusieurs subventions existent pour favoriser le raccordement au CAD de bâtiments existants. La subvention cantonale M-07 permet un allègement du forfait de raccordement. De plus, la Ville de Gland complète cette subvention cantonale à la hauteur de 15% du forfait de raccordement plafonné à CHF 10'000.-.

Questions posées lors du Conseil communal du 11 décembre 2025 (les réponses de la Municipalité sont reportées en caractères italiques) :

1. M. Pierre Joye déclare que dans la mesure où ce préavis ne sera pas soumis à une Commission technique, il souhaiterait que la Commission des finances (COFIN) relaie une ou 2 questions techniques en relation avec les sources de chaleur qui n'ont pas été retenues par la société Thermorés SA. D'une part l'eau du lac, pour laquelle il est sèchement dit qu'une étude a été effectuée mais n'a pas été retenue. Sachant qu'à Rolle l'étude a aussi été effectuée et a été retenue, il aimeraient savoir ce qui fait que cette solution est pertinente à Rolle et pas à Gland. D'autre part, concernant la géothermie, s'il est vrai que les résultats sont très en-dessous de ce qui était attendu, il y a tout de même une certaine quantité d'eau à température restreinte, annoncée à 33° C, qui est similaire à celle qui serait fournie par le *data center*. Comment cela se fait-il donc que pour le *data center* l'on puisse réchauffer cette eau avec des pompes à chaleur, et que l'on ne puisse pas le faire pour la géothermie, hormis la question de distance ?

Le Canton définit la priorisation des ressources de chaleur en fonction de l'énergie situationnelle (Loi vaudoise sur l'énergie). Un data center émettant de la chaleur fatale aura la priorité (notamment par rapport au lac) pour valoriser son énergie dans un CAD. De plus, un projet d'eau du lac nécessite des investissements plus conséquents en lien avec la construction d'une station de pompage avec son réseau lacustre. De plus, le data center étant plus proche de la zone de développement Sud, les coûts des conduites CAD sont plus faible que d'aller jusqu'au lac. L'impact majeur vient toutefois des coûts opérationnels (électricité de la pompe à chaleur) de montée en température jusqu'à 80°C qui est plus conséquente pour de l'eau du lac à 6-8°C vs 33°C pour le data center.

Dans le cas de Rolle, c'est dans le cadre d'un appel d'offres privé pour le développement d'un projet immobilier que la technologie du lac a été choisie. Par la suite, la Commune de Rolle s'est greffée au projet pour un développement à plus large échelle au niveau de la Commune. De plus, dans les deux cas, les deux acteurs locaux disposaient de concessions de pompage au lac, ayant favorisé cette source primaire d'énergie.

2. M. Daniel Calabrese : déclare que, dans le préavis, il est mentionné que le développement du réseau est en-deçà des prévisions et on peut y lire un certain nombre de raisons. En ce qui le concerne, il manque la raison principale, qui est une offre peu compétitive comparée à la concurrence. La COFIN peut-elle regarder de plus près la proposition d'offre de la société Thermorés SA et la comparer à une offre équivalente concurrente, et également donner plus d'informations sur le fameux business plan dont il est parlé dans le préavis mais qui ne comporte aucun élément chiffré ?

S'il pose cette question, c'est pour comprendre quel pourrait être l'impact de ce réseau à distance sur les finances et les charges des citoyens glandois, qui seront peut-être obligés d'y adhérer dans le futur. En effet, le Grand Conseil est en train d'élaborer une nouvelle loi sur l'énergie et pourrait interdire les chauffages à gaz, obligeant les citoyens glandois à adhérer de facto à Thermorés SA, et ceci à un coût bien plus élevé de ce qu'ils auraient pu avoir avec un chauffage individuel classique.

Dans ce préavis, il est parlé du rendement de cet investissement qui, de fait, se fera sur le dos des citoyens par le biais d'une augmentation du prix du chauffage. Certaines personnes pourraient dire que c'est une augmentation d'impôt déguisée.

On va lui rétorquer que l'écologie à un coût et que c'est pour le bien de la planète. Le souci est que déjà aujourd'hui les prix ne sont pas compétitifs et que l'offre de Thermorés SA est tout sauf écologique. Il se demande donc si la Municipalité aura son mot à dire sur les propositions d'offres actuelles et futures de Thermorés SA. Si cela ne devait pas être le cas, serait-il

possible d'envisager une participation majoritaire dans Thermorésô SA afin de pouvoir y mener une politique tarifaire raisonnable n'impactant pas le pouvoir d'achat futur des citoyens

Effectivement, la loi sur l'énergie est en cours de révision. Dans le futur, les productions de chaleur avec des énergies renouvelable vont devenir la norme, voire obligatoire. Toutefois, un propriétaire aura toujours la possibilité de choisir entre un système individuel comme une pompe à chaleur ou chaudière à pellet individuelle et un réseau, si disponible. C'est à Thermorésô de proposer une solution attractive pour la population de Gland.

Aujourd'hui, la majorité de la Ville utilise des énergies fossiles qui sont gérés par des acteurs éloignés du territoire de Gland, notamment le gaz fourni par les Services industriels de Lausanne (SIL) avec un approvisionnement du gaz et du mazout venant hors de la Suisse. Thermorésô propose une solution pour la transition énergétique et une création de valeur locale qui générera des retombées positives pour la Commune de Gland et ses habitants. Dans ce but, la Municipalité souhaite augmenter son taux de participation à Thermorésô afin de pouvoir arbitrer au plus juste sur la rentabilité nécessaire pour financer un tel projet avec des partenaires privés et la création de valeur pour la Commune.

Par ailleurs, à moyen terme, Thermorésô va améliorer le mix énergétique en densifiant le chauffage par pellets et en raccordant le réseau à la STEP ainsi qu'au data center, donc en recourant à des énergies locales et renouvelables. A terme, le gaz ne sera utilisé que pour les stations d'appoint (redondance en cas de panne ou maintenance d'une autre station, sécurisation de la livraison de chaleur lors de pics de consommation).

Le chauffage à distance possède plusieurs avantages pour les habitants (propriétaires et locataires). Il s'agit, notamment, d'une solution économique à long terme (peu de frais d'entretien par rapport à une PAC). En vérité, le chauffage à distance est plus bénéfique pour les propriétaires que pour les locataires. En effet, le CAD est plus cher au kWh mais moins cher en entretien sur le long terme. Or, la consommation est payée par les locataires alors que les frais d'entretien sont supportés par les propriétaires. La Municipalité réfléchit à la possibilité d'offrir des subventions qui bénéficient également aux locataires.

Un CAD doit être considéré comme une sorte de monopole local, si bien qu'on ne peut pas le comparer à un concurrent. Le prix tient compte des coûts réels du réseau local, qui dépend de la géographie, de la topographie, de la densité de population, des sources de chaleur, etc., à laquelle est additionnée une marge raisonnable.

Le rendement attendu sur toute la durée du projet est de 4.6% et le retour sur investissements serait atteint après 28 ans selon le business plan. Le rendement est estimé comme tout-à-fait raisonnable et à très long terme, avec tous les aléas qu'un projet d'une telle envergure pourrait impliquer.

Thermorésô, c'est finalement l'alliance de la Commune de Gland qui a le territoire et de Romande Energie qui a le savoir-faire. Romande Energie est une entreprise d'utilité publique mais qui est cotée à la bourse suisse. Sans rendement à long terme, Romande Energie n'investirait pas dans ce projet et la population de Gland n'aurait pas de CAD, donc devrait rester avec des énergies fossiles, non renouvelables et des solutions de chauffage individuelles, plus onéreuses à l'entretien sur le long terme.

3. Mme Regina Bovet : relève qu'il en mentionné dans le préavis que « Les prochaines étapes concernent le développement du quartier de l'Aubépine, ainsi que tout la zone au sud de Gland ». Dans cette dernière zone, il n'y a pas que des immeubles, des commerces et autres, il y a aussi des villas. La Municipalité veut-elle exclure toutes les personnes habitant dans des villas ? La COFIN pourrait-elle regarder s'il y avait une possibilité de prolonger ces lignes aussi dans les quartiers des villas, à savoir ce qui est en blanc sur le plan présenté en page n° 8 du préavis, dans la mesure où, comme l'a dit M. Daniel Calabrese, le mazout et le gaz vont probablement être abandonnés ?

En l'état de la technologique aujourd'hui, un réseau de chauffage à distance nécessite une certaine densité énergétique (favorisé par les grands bâtiments proches les uns des autres). Economiquement il est difficile de justifier des investissements pour le raccordement de zone de villas. Afin que ces villas puissent aussi réaliser la transition énergétique, la Ville à travers son plan directeur des énergies, propose différentes alternatives comme la pompe à chaleur individuelle. Ces solutions seront économiquement plus avantageuses car les frais de base, type fouille génie civil, ne sont pas du tout proportionnels à la taille du bâtiment raccordé au chauffage à distance.

Délibérations, vœu et conclusions

L'idée de développer un réseau de chauffage à distance a plus de 10 ans et des investissements conséquents ont déjà été réalisés. Il est indispensable de donner une nouvelle orientation au projet et d'assurer les moyens après l'échec du projet de forage de Vinzel. Les sources de chaleur que sont la STEP et le *data center* représentent une solution. Vu l'importance des montants à engager avant d'obtenir un retour sur investissement, il est illusoire d'imaginer une solution qui ne passe pas par des investissements publics. C'est à la collectivité qu'il revient de réaliser ce projet et les fruits se récolteront sur le long terme. C'est un engagement important, mais la Ville a les moyens de financer cette solution ; le déplacement du siège de la société à Gland permettra aussi des rentrées fiscales.

Le développement de synergies avec Romande Energie constitue une sérieuse opportunité car les efforts au niveau de la commercialisation et du marketing sont primordiaux et tout aussi importants que le développement des infrastructures. Le fait de pouvoir s'appuyer sur une entreprise qui dispose de ce savoir-faire renforce les chances de succès.

Le renforcement de ThermorésÔ à Gland doit être considéré comme une décision stratégique par notre Conseil communal pour soutenir notre démarche de Cité de l'énergie. La récupération de l'énergie produite par la STEP et la chaleur fatale du *data center* doivent être valorisées ce qui permet de renforcer la transition énergétique dans notre ville et réduire notre empreinte environnementale. Le développement du CAD ne peut se faire au-delà d'un complexe immobilier comme Eikenøtt sans le soutien et l'implication de la ville de Gland. Nous avons l'opportunité de renforcer notre engagement avec Romande Energie qui apporte les compétences, l'expérience et la structure opérationnelle nécessaire à une telle entreprise.

La COFIN émet toutefois le vœu suivant : puisque la Municipalité affirme réfléchir à des formes de subventions pour les locataires, elle souhaite qu'elle présente des pistes de soutien, sans subventions directes, le plus rapidement possible, afin que cette source d'approvisionnement en chaleur reste compétitive, par rapport à toutes les autres sources, surtout dans les phases initiales de son développement, ceci dans le but de stimuler l'attractivité et renforcer la solidité du socle de clients qui permettra d'arriver à une densité suffisante.

Au vu des informations ci-dessus, la Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 91 et de prendre les décisions suivantes, en tenant compte de la modification sur le nombre d'actions à acheter :

- I. - d'accepter le préavis municipal n° 91 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'actions de ThermorésÔ SA et l'augmentation du financement en vue de développements à l'horizon 2030 ;
- II. - d'accorder le crédit de CHF 11'448'000.- et d'autoriser la Municipalité à acquérir 20'880 24'650 actions de ThermorésÔ SA au prix de CHF 2'088'000.- et procéder à l'augmentation du financement à concurrence de CHF 9'360'000.- par augmentations du capital-actions et/ou des réserves légales issues de capital, soit par l'octroi de prêts ;
- III. - d'autoriser la Municipalité à cautionner les emprunts bancaires contractés par ThermorésÔ SA à concurrence de de CHF 10'200'000.- ;
- IV. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 11'448'000.- ;

Signatures des membres de la Commission

Nicolas Pellet ; 1 ^{er} membre et rapporteur	Iulica Gorgoni
Alain Bringolf	Rasul Mawjee
Jérôme Frachebourg	Sébastien Bertherin
Evan Lock	Angelita Galvez